

|  |
| --- |
| **Avis d'appel public à la concurrence** |

***Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :***

HABITAT & METROPOLE  
Correspondant : MME OZBOLAT Sevgi , Assistante Appel d’Offres d'HABITAT & MÉTROPOLE, 19, rue Honoré de Balzac , 42028 SAINT ETIENNE. Courriel: [sevgi.ozbolat@habitat-metropole.fr](mailto:sevgi.ozbolat@habitat-metropole.fr). Adresse internet: <https://www.habitat-metropole.fr>  
Adresse internet du profil d'acheteur: <https://www.marches-securises.fr>

***Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur :***

Logement et développement collectif.

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

***Objet du marché :***

Numéro de la consultation : 23SOLFONSALA Remplacement des sols parties communes - 4 Place de Bourgogne et 22 Bis Fonsala 42400 Saint-Chamond

***Mots descripteurs :***

Revêtement de sols.

Type de travaux : Exécution.

***Lieu d'exécution :***

4 Place de Bourgogne et 22 Bis Fonsala. 42400 SAINT CHAMOND.

***Code NUTS :***

FRK25.

***L'avis implique :***

Un marché public .

***Caractéristiques principales :***

Forme de marché : ordinaire. Attribution d'un marché unique.

***Des variantes seront-elles prises en compte :***

Non.

***La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC :***

Non.

***Prestations divisées en lots :***

Non.

***Durée du marché ou délai d'exécution :***

5 mois.

***Cautionnement et garanties exigés :***

Retenue de garantie de 5,0 %, qui peut être remplacée par une garantie à première demande.

***Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :***

Prestations réglées par un prix global forfaitaire Prix fermes. Aucune avance prévue. Délai global de paiement des prestations de 30 jours.

***Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :***

Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire du marché.

***L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières :***

Oui.

Consultation comportant des conditions d'exécution à caractère social détaillées dans le CCAP.

***Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la candidature :***

Français.

***Unité monétaire utilisée :***

L’euro.

***Conditions de participation :***

***Situation juridique - références requises :***

Références requises mentionnées dans les documents de la consultation.

***Capacité économique et financière :***

Références requises mentionnées dans les documents de la consultation.

***Capacité technique :***

Références requises mentionnées dans les documents de la consultation.

***Marché réservé :***

Non.

***La transmission et la vérification des documents de candidatures peuvent être effectuées par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET :***

Non

***Candidats :***

Recours à une procédure se déroulant en phases successives afin de réduire progressivement le nombre des solutions à discuter ou des offres à négocier :

Non.

***Critères d'attribution :***

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

***Type de procédure :***

Procédure adaptée.

***Date limite de réception des offres :***

05-10-2023  (12:00)

***Délai de validité des offres :***

120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

***Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :***

23SOLFONSALA/BO.

***Renseignements complémentaires :***

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur. Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur. Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles. La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation. Après attribution, l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties. Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

***Conditions de remise des offres ou des candidatures :***

La candidature est présentée soit sous la forme des formulaires DC1 et DC2 (disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.), soit sous la forme d'un Document Unique de Marché Européen (DUME). La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

***Date d'envoi du présent avis à la publication :***

14-09-2023

***Adresse à laquelle les offres/candidatures/projets/demandes de participation doivent être envoyés :***

Adresse internet : https://www.marches-securises.fr

***Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :***

Adresse internet : https://www.marches-securises.fr

***Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :***

Adresse internet : https://www.marches-securises.fr

***Instance chargée des procédures de recours :***

Tribunal Administratif de Lyon. 184, rue Duguesclin , 69433 LYON , Cedex 03

***Organe chargé des procédures de médiation :***

Tribunal Administratif de Lyon. 184, rue Duguesclin , 69433 LYON , Cedex 03

***Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :***

Précisions concernant les délais d'introduction des recours : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.